

Grille tarifaire des prestations

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2026

TIERS DE CONFIANCE

Médiation préalable obligatoire – Initiative du juge – Initiative des parties

Délibérations n° DE 0017-2022 du 29 mars 2022

- Forfait de 150 € puis 50 € par heure de médiation supplémentaire pour les collectivités et établissements publics affiliés ayant adhéré à la mission ;
- Forfait de 250 € puis 50 € par heure de médiation supplémentaire pour les collectivités et établissements publics non-affiliés ayant adhéré à la mission ;
- Une participation financière complémentaire déterminée sur la base des règles d'indemnisation des frais de déplacements dans la fonction publique pour tout déplacement effectué dans le cadre de sa mission, avec l'accord de la collectivité, hors du siège du CDG33.

Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes (AVDHAS)

Délibérations n° DE 0007-2023 du 22 février 2023

Tarifs du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes (AVDHAS)

Collectivités jusqu'à 20 agents 50 € / an

Collectivités de 21 à 49 agents 150€/an

Collectivités de 50 à 99 agents 300 €/an

Collectivités de 100 à 349 agents 500 € / an

Collectivités de 350 à 499 agents 1 500 €/an

Collectivités à partir de 500 agents 2 000 €/an

Coaching et conseil en organisation

Délibérations n° DE 0069-2024 du 18 décembre 2024

Interventions du CDG facturées, après échange sur le besoin et production d'un devis, selon la grille tarifaire suivante :

- 52 € pour une heure ;
- 380 € pour une demi-journée de prestations ;
- 600 € pour une journée.

DIRECTION DES MOBILITES ET EMPLOI TERRITORIAL

Bilan professionnel

Délibération n° DE-0035-2025 du 24 septembre 2025

55€ de l'heure

Mission comprise entre 30 et 40 heures soit => 1 650€ à 2 200€

Accompagnement à la gestion des archives

Délibération n° DE-0036-2025 du 24 septembre 2025

Tarifs en vigueur pour la facturation liée aux diagnostics réalisés à partir du 1er octobre 2025, dont les missions seront planifiées en 2026

Archives papier

Diagnostic => gratuit

Recollement - Elimination 1er niveau - Traitement des archives contemporaines et explication des outils aux agents

- 388€ la journée ;
- 201€ la 1/2 journée ;
- 56,50€ heure

Traitement des archives anciennes et modernes

- 425,50€ la journée ;
- 219,50€ la 1/2 journée ;
- 62,50€ heure

Accompagnement d'un agent à la gestion des archives

- 439€ la journée ;
- 225,50€ la 1/2 journée ;
- 69,50€ l'heure

Suivi

- 388€ la journée ;
- 201€ la 1/2 journée ;
- 56,50€ heure

Archives électroniques

Diagnostic => gratuit

Etat des lieux - conseil et accompagnement - élimination - versement - suivi

- 439€ la journée ;
- 225,50€ la 1/2 journée ;
- 69,50€ l'heure

Conseil et accompagnement en matière d'archivage électronique

- 459€ la journée ;
- 236€ la 1/2 journée ;
- 72,50€ l'heure

Remplacement et renfort

Délibération n° DE-0033-2025 du 24 septembre 2025

Mission de remplacement ou de renfort avec recherche et proposition de profils

- Cat A renforcé => forfait horaire 45€ + 200€ frais de recherche
- Cat A intermédiaire => forfait horaire 40€ + 200€ frais de recherche
- Cat A classique => forfait horaire 33,50€ + 200€ frais de recherche
- Cat B renforcé => forfait horaire 32,50€ + 200€ frais de recherche
- Cat B intermédiaire => forfait horaire 31,50€ + 200€ frais de recherche
- Cat B classique => forfait horaire 30,50€ + 200€ frais de recherche
- Cat C renforcé => forfait horaire 30€ + 200€ frais de recherche
- Cat C classique => forfait horaire 29€ + 200€ frais de recherche

Portage administratif et salarial de contrat

- Cat A renforcé => forfait horaire 45€
- Cat A intermédiaire => forfait horaire 40€
- Cat A classique => forfait horaire 33,50€
- Cat B renforcé => forfait horaire 32,50€
- Cat B intermédiaire => forfait horaire 31,50€
- Cat B classique => forfait horaire 30,50€
- Cat C renforcé => forfait horaire 30€
- Cat C classique => forfait horaire 29€

Ces tarifs seront majorés de 3% s'agissant d'organismes hors fonction publique territoriale ni cotisants, ni contributeurs au CDG33.

Prestations complémentaires d'appui au recrutement

Délibération n° DE 0016-2022 du 1^{er} avril 2022

Phase 1 => 380€

Phase 2 => 380€

Phase 3 => 175€ par 1/2 journée, dans la limite de 2 jours

Phase 4 => 570€

Phase 5 => 440€

Accompagnement sur la totalité du processus => entre 1 945€ et 2 470€

Anticipation RH gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

Délibération n° DE-0051-2024 du 25 septembre 2024

Mise à disposition du module anticipation RH (GPEEC)

Collectivités jusqu'à 20 agents => 54€ / an

Collectivités de 21 à 49 agents => 268€ / an

Collectivités de 50 à 99 agents => 536€ / an

Collectivités de 100 à 349 agents => 857€ / an

Collectivités de 350 à 499 agents => 1 607€ / an

Collectivités à partir de 500 agents => 2 142,50€ / an

DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL

Offre globale de service en prévention et santé au travail

Délibérations DE-0026 du 31 mai 2022 et DE-0055-2022 du 14 décembre 2022

Forfait annuel par agent :

- 65 € pour les collectivités et établissements affiliés ;
 - o 40 € pour une première adhésion entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre
- 97 € pour les collectivités et établissements non-affiliés ;
 - o 56 € pour une première adhésion entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre
- 112 € pour les autres organismes publics.
 - o 63 € pour une première adhésion entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre

Visite d'information et de prévention pour les agents saisonniers :

- Forfait de 50 € par agent.

Prestations complémentaires pour tous types de collectivités, établissements et organismes publics :

- 380 € pour une demi-journée d'intervention ;
- 600 € pour une journée d'intervention.

Assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites

Délibération n° DE-0064-2024 du 18 décembre 2024

COLLECTIVITES / ETABLISSEMENTS PUBLICS NOMBRE D'AGENTS CNRACL	BAREME TARIFICATION EN EUROS PAR AN
1 à 3 agents	60
4 à 6 agents	120
7 à 9 agents	180
10 à 14 agents	280
15 à 19 agents	380
20 à 29 agents	580
30 à 59 agents	1 180
60 à 99 agents	1 980
100 à 149 agents	2 980
150 à 199 agents	3 980
200 à 250 agents	5 000
251 agents et plus	6 400

Participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le CDG33 Couverture du risque prévoyance

Délibérations n° DE 0034-2018 du 31 mai 2018 et n° DE-0029-2019 du 19 juin 2019

Pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025, le Centre de Gestion a lancé une procédure de mise en concurrence afin de retenir les offres les plus avantageuses répondant aux critères de sélection parmi les opérateurs qui y ont répondu.

La souscription d'un contrat auprès de l'assureur TERRITORIA Mutuelle se fait sans surcoût pour la collectivité

Participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le CDG33 Couverture du risque santé

Délibérations n° DE 0034-2018 du 31 mai 2018 et n° DE-0029-2019 du 19 juin 2019

Pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025, le Centre de Gestion a lancé une procédure de mise en concurrence afin de retenir les offres les plus avantageuses répondant aux critères de sélection parmi les opérateurs qui y ont répondu.

La souscription d'un contrat auprès de l'assureur IPSEC se fait sans surcoût pour la collectivité

Assistance, conseil et gestion administrative des contrats d'assurance

Délibération n° DE-0049-2022

Le CDG33 perçoit 6% du montant assuré auprès de CNP Assurances, sans surcoût pour la collectivité.

DIRECTION CONSEIL ET ACTIONS STATUTAIRES

Paie informatisée

Délibération n° DE-0026-2025 du 25 juin 2025

150€ à la création du dossier de la collectivité + 20€ par création de dossier pour une adhésion en début d'année ou 45€ par création de dossier pour une adhésion en cours d'année

9,70€ par bulletin de salaire édité

Prestations chômage

Délibération n° DE-0027-2025 du 25 juin 2025

L'adhésion au service facultatif « prestation chômage » donne lieu au paiement d'un droit d'adhésion forfaitaire annuel de :

Collectivités et Etablissements	Forfait annuel
Collectivités et établissements non affiliés au CDG 33 de plus de 5 000 agent	3 000 €
Collectivités et établissements non affiliés au CDG 33 entre 1 500 et 5 000 agents	2 000 €
Collectivités et établissements non affiliés au CDG 33 de moins de 1 500 agents	600 €
Collectivités et établissements affiliés au CDG 33 relevant d'un Comité Social Territorial local (plus de 50 agents)	400 €
Collectivités et établissements affiliés au CDG 33 relevant du Comité Social Territorial de l'établissement (moins de 50 agents)	200 €

La première année, en cas d'adhésion après le 30 juin, le montant du droit d'adhésion forfaitaire est le suivant :

Collectivités et Etablissements	Forfait annuel
Collectivités et établissements non affiliés au CDG 33 de plus de 5 000 agents	1 500 €
Collectivités et établissements non affiliés au CDG 33 entre 1 500 et 5 000 agents	1 000 €
Collectivités et établissements non affiliés au CDG 33 de moins de 1 500 agents	300 €
Collectivités et établissements affiliés au CDG 33 relevant d'un Comité Social Territorial local (plus de 50 agents)	200 €
Collectivités et établissements affiliés au CDG 33 relevant du Comité Social Territorial de l'établissement (moins de 50 agents)	100 €

Tarification des prestations *

Nature de la prestation	Tarif par dossier déposé
Etude et simulation du droit initial à l'indemnisation chômage	150 €
Etude du droit en cas de reprise/réadmission ou mise à jour du dossier après simulation	58 €
Etude de cumuls de l'allocation chômage et activité réduite	37 €
Etude de réactualisation des données selon délibérations de l'UNEDIC	20 €
Suivi mensuel (tarification mensuelle)	14 €
Conseil juridique	95 €

* Prestations assurées par les services du CDG 17. Montants en vigueur au 1^{er} septembre 2025.

Audit de paie

Délibération n° DE-0068-2024 du 18 décembre 2024

Intervention du CDG facturée, après détermination du périmètre de l'audit (diagnostic préalable) à la journée ou la demi-journée selon la grille tarifaire suivante :

- 52 € pour une heure ;
- 380 € pour une demi-journée de prestations ;
- 600 € pour une journée.